

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks – Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

INNATE PHARMA

Société Anonyme

117, avenue de Luminy

BP 30191

13276 Marseille Cedex 9

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Deloitte & Associés
Les Docks – Atrium 10.4
10, place de la Joliette
13002 Marseille

INNATE PHARMA

Société Anonyme
117, avenue de Luminy
BP 30191
13276 Marseille Cedex 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société INNATE PHARMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

La note 2e de l'annexe expose le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2o expose les méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de la Société dans les engagements de recherche et de développements futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le montant des revenus des accords de collaboration et de licence.

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 2t de l'annexe mentionne que la direction procède à l'évaluation de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés à des employés ou à des prestataires de service sur la base de modèles mathématiques qui requièrent l'utilisation de certaines hypothèses de calcul. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

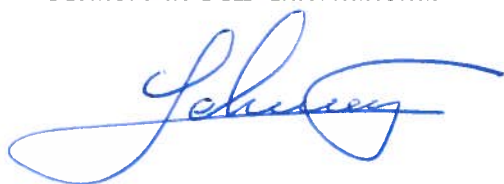
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille, le 29 mars 2017

Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Expertise SAS
Membre de PKF International



Nicolas LEHNERTZ

Deloitte & Associés



Hugues DESGRANGES

COMPTES CONSOLIDES

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Bilan (en milliers d'euros)

	Note	Au 31 décembre	
		2016	2015
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	175 906	152 870
Actifs financiers courants	4	21 782	83 040
Créances courantes	5	32 390	16 216
Total actif courant		230 078	252 126
Immobilisations incorporelles	6	9 075	9 732
Immobilisations corporelles	7	9 094	6 304
Actifs financiers non courants	4	32 975	37 784
Autres actifs non courants		355	10
Total actif non courant		51 499	53 830
Total de l'actif		281 577	305 956
Passif			
Dettes courantes	8	20 265	18 631
Passifs financiers courants	9	1 264	622
Produits constatés d'avance courants	13	54 912	40 910
Total passif courant		76 441	60 163
Passifs financiers non courants	9	4 063	3 132
Avantages au personnel	10	2 418	1 740
Produits constatés d'avance non courants	13	112 348	168 854
Provisions	17	136	-
Total passif non courant		118 965	173 726
Capital social	11	2 696	2 692
Prime d'émission		187 571	186 337
Réserves et report à nouveau		(116 235)	(109 525)
Résultat de l'exercice		12 640	(6 706)
Autres réserves		(503)	(730)
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		86 169	72 067
Total du passif		281 577	305 956

Compte de résultat (en milliers d'euros)

		Au 31 décembre	
	Note	2016	2015
Revenus des accords de collaboration et de licence	13	56 159	17 906
Financements publics de dépenses de recherche	13	9 561	7 235
Produits opérationnels		65 721	25 141
Recherche et développement	14	(48 628)	(29 906)
Frais généraux	14	(9 522)	(6 008)
Charges opérationnelles		(58 150)	(35 914)
Résultat opérationnel		7 571	(10 772)
Produits financiers	15	7 327	6 755
Charges financières	15	(1 957)	(2 689)
Résultat avant impôts sur le résultat		12 941	(6 706)
Charge d'impôt sur le résultat	16	(301)	-
Résultat net		12 640	(6 706)
Résultat par action revenant aux actionnaires de la Société :			
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) :		53 869	53 400
(en € par action)			
- de base	19	0,23	(0,13)
- dilué	19	0,23	(0,13)

Etat du résultat global (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	Note	Au 31 décembre	
		2016	2015
Résultat net :		12 640	(6 706)
<i>Eléments amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Profits/(pertes) de juste valeur sur actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôts	4	315	(165)
Ecarts de conversion		(18)	(63)
<i>Eléments n'étant pas amenés à être recyclés en compte de résultat :</i>			
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	(69)	(260)
Autres éléments du résultat global sur la période :		228	(488)
Résultat global :		12 868	(7 194)

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

		Au 31 décembre	
	Notes	2016	2015
Résultat de l'exercice		12 640	(6 706)
Amortissement et dépréciations, net	6, 7	3 263	2 655
Provisions pour engagements sociaux	10	609	386
Provisions pour charges	14	136	-
Paielements en actions	14	1 031	1 011
Variation de provisions sur actifs financiers		(826)	-
Gains (pertes) de change sur instruments financiers		(834)	-
Variation des provisions d'intérêts sur instruments financiers		(183)	(163)
Produits sur actifs financiers	15	(1 699)	(972)
Intérêts nets payés	15	124	139
Autres		(324)	(91)
Marge brute d'autofinancement		13 937	(3 578)
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽¹⁾		(50 788)	205 166
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(36 851)	201 588
Acquisition d'actifs corporels		(1 350)	(1 072)
Acquisitions d'actifs incorporels ⁽¹⁾		(8 043)	-
Acquisitions d'actifs financiers courants	4	(16 629)	(84 075)
Acquisition d'actifs financiers non courants	4	(1 525)	(37 792)
Cessions des actifs financiers courants		78 565	-
Cessions d'actifs financiers non courants	4	7 793	5 995
Produits sur actifs financiers	15	1 699	972
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		60 510	(115 972)
Produits de l'exercice ou de la souscription d'instruments de capitaux propres	11	193	3 497
Remboursements d'emprunts ou de financements publics conditionnés	9	(685)	(452)
Intérêts nets payés	15	(124)	(139)
Opérations sur actions propres		14	125
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(602)	3 032
Effet des variations de change		(23)	(63)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		23 036	88 584
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4	152 870	64 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4	175 906	152 870

⁽¹⁾ La présentation des décaissements relatifs aux acquisitions d'actifs corporels a été modifiée dans la colonne comparative afin de tenir compte du versement en 2016 du complément de prix envers Novo Nordisk A/S (voir note 6).

Variation du besoin en fonds de roulement 2016	Note	2016	2015	Impact
Créances courantes	5	32 390	16 216	(16 174)
Produits constatés d'avance	13	(167 261)	(209 764)	(42 503)
Dettes opérationnelles	8	(20 195)	(12 306)	7 889
Variation du besoin en fonds de roulement		(155 066)	(205 854)	(50 788)

Variation du besoin en fonds de roulement 2015	Note	2015	2014	Impact
Créances courantes	5	16 216	10 075	(6 141)
Produits constatés d'avance	13	(209 764)	(1 326)	208 438
Dettes opérationnelles	8	(12 306)	(9 437)	2 869
Variation du besoin en fonds de roulement		(205 854)	(688)	205 166

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Note	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total revenant aux actionnaires de la Société
Solde au 31 décembre 2014		52 970	2 648	181 746	(89 881)	(19 647)	(241)	74 626
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015		-	-	-	-	(6 706)	-	(6 706)
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente	4	-	-	-	-	-	(165)	(165)
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	-	-	-	-	-	(260)	(260)
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	(63)	(63)
Résultat global de la période		-	-	-	-	(6 706)	(488)	(7 194)
Affectation du résultat pour l'exercice clos au 31 décembre		-	-	-	(19 647)	19 647	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations	11	864	43	3 453	-	-	-	3 496
Paievements en actions	15	-	-	1 011	-	-	-	1 011
Contrat de liquidité - Actions propres		-	-	125	-	-	-	125
Autres		-	-	-	2	-	-	2
Total des relations avec les actionnaires		864	43	4 590	(19 644)	19 647	-	4 635
Solde au 31 décembre 2015		53 834	2 692	186 337	(109 525)	(6 706)	(730)	72 067
Résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016		-	-	-	-	12 640	-	12 640
Variation de juste valeur sur actifs disponibles à la vente	4	-	-	-	-	-	315	315
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel	10	-	-	-	-	-	(69)	(69)
Ecart de conversion		-	-	-	-	-	(18)	(18)
Résultat global de la période		-	-	-	-	12 640	228	12 868
Affectation du résultat de l'exercice 2015		-	-	-	(6 706)	6 706	-	-
Exercice et souscription d'instruments de participations		87	4	189	-	-	-	193
Paievements en actions	11	-	-	1 032	-	-	-	1 032
Contrat de liquidité - Actions propres	15	-	-	14	-	-	-	14
Autres		-	-	-	(4)	-	-	(4)
Total des relations avec les actionnaires		87	4	1 234	(6 710)	6 706	-	1 234
Solde au 31 décembre 2016		53 921	2 696	187 571	(116 235)	12 640	(503)	86 169

Notes aux états financiers consolidés

1. LA SOCIETE	8
2. PRINCIPES COMPTABLES.....	9
A) BASE DE PREPARATION	9
B) NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS RECEMMENT EMISES	10
C) CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	11
D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	11
E) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11
F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES SEPAREMENT	12
G) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	12
H) INSTRUMENTS FINANCIERS.....	12
I) IMPOT SUR LES BENEFICES.....	14
J) CREDIT D'IMPOT RECHERCHE ET SUBVENTIONS	14
K) AVANTAGES ACCORDES AUX SALARIES AUTRES QUE LES PAIEMENTS EN ACTIONS	15
L) CONTRATS DE LOCATION	15
M) DETTES FOURNISSEURS	16
N) PROVISIONS	16
O) PRODUITS D'EXPLOITATION	16
P) PAIEMENTS EN ACTIONS.....	17
Q) AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL.....	17
R) INFORMATION SECTORIELLE.....	17
S) CAPITAL	17
T) ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS	17
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR	18
4. TRESORERIE, EQUIVALENTS DE TRESORERIE ET ACTIFS FINANCIERS	20
5. CREANCES COURANTES	22
6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23
7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	24
8. DETTES COURANTES	24
9. PASSIFS FINANCIERS	25
10. AVANTAGES AU PERSONNEL.....	26
11. CAPITAL	28
12. INSTRUMENTS FINANCIERS AU BILAN ET IMPACT SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	31
13. PRODUITS OPERATIONNELS	32
REVENUS DES ACCORDS DE COLLABORATION ET DE LICENCE.....	32
FINANCEMENTS PUBLICS DE DEPENSES DE RECHERCHE	33
14. CHARGES OPERATIONNELLES	34
15. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES.....	39
16. IMPOTS SUR LES BENEFICES	39
17. ENGAGEMENTS, PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES.....	40
ENGAGEMENTS	40
PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES.....	40
18. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	41
19. RESULTAT PAR ACTION	43
20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	43

1. La Société

Innate Pharma est une société de biotechnologie en phase clinique, spécialisée en immuno-oncologie. La Société conçoit et développe des anticorps thérapeutiques innovants qui exploitent le système immunitaire inné dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des cancers. L'immuno-oncologie est une approche d'immunothérapie novatrice qui change le traitement des cancers en rétablissant la capacité du système immunitaire à reconnaître et éliminer les cellules tumorales.

L'approche novatrice de la Société lui a permis de générer trois anticorps « first-in-class » dont deux IPCI. Ces anticorps sont actuellement testés dans des essais cliniques et pourraient adresser un grand nombre de tumeurs solides et de cancers hématologiques. Lirilumab, le plus avancé, est licencié à Bristol-Myers Squibb. Il est actuellement testé dans un programme d'essais de Phase I et II en combinaison avec d'autres agents thérapeutiques. Monalizumab développé en partenariat avec AstraZeneca et actuellement testé dans un programme de Phase I et I/II. IPH4102 est entièrement développé en propre par Innate Pharma et testé en Phase I dans les lymphomes T cutanés. La Société a d'autres programmes propriétaires actuellement en développement préclinique ainsi que des technologies innovantes propriétaires.

A plus long terme, la Société entend se développer en société commerciale vendant ses produits directement ou par l'intermédiaire de partenaires.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2015, la Société a subi des pertes. L'exercice 2016 est le premier pour lequel le résultat net est positif (12,6 millions d'euros). Au 31 décembre 2016, les

capitaux propres s'élevaient à 86,2 millions d'euros. Sous réserve de percevoir de nouveaux paiements d'étapes liés au contrat Bristol-Myers Squibb, la Société prévoit de subir des pertes additionnelles jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de générer des revenus significatifs de ses candidat-médicaments en développement. Les opérations futures de la Société dépendent fortement d'une combinaison de facteurs, incluant : (i) le succès de ses recherches et développements ; (ii) les approbations réglementaires et les acceptations de mise sur le marché pour les futurs produits de la Société ; (iii) sa capacité à se financer ; et (iv) le développement de thérapies compétitives par rapport à d'autres sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques. Par conséquent, la Société est, et devrait continuer, à court et moyen termes, à être financée au travers des accords de collaborations pour le développement et la commercialisation de ses candidat-médicaments et par l'émission de nouvelles actions.

L'activité de la Société n'est pas soumise à des fluctuations saisonnières.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait une filiale à 100% dénommée Innate Pharma, Inc., créée en 2009, Il s'agit d'une société enregistrée dans l'Etat américain du Delaware. Créée afin d'héberger les activités de développement des affaires d'Innate Pharma aux États-Unis, elle est en sommeil depuis le 1er janvier 2011 et consolidée par intégration globale.

Ces états financiers consolidés annuels ont été arrêtés par le Directoire le 6 mars 2017. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale de la Société du 23 juin 2017 qui a la faculté de les faire modifier.

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2016

- Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et Orega Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel Orega Biotech a accordé à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39 (aujourd'hui IPH52), visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Cet accord de licence est le fruit d'une collaboration de recherche entre les deux sociétés débutée en 2014. Un actif incorporel a été reconnu au bilan pour le montant du paiement initial. A ce montant s'est ajouté un premier paiement d'étape survenu en décembre 2016. Le traitement comptable de cette opération est présenté en Note 6.
- Le 11 janvier 2016, Sanofi et Innate Pharma ont annoncé la mise en place d'un accord de collaboration et de licence dans le but d'appliquer la nouvelle technologie propriétaire d'Innate Pharma au développement de nouveaux formats d'anticorps bispécifiques recrutant, via leur récepteur activateur NKp46, les cellules NK contre les cellules tumorales. Innate Pharma est éligible à des paiements d'étapes pouvant atteindre 400 millions d'euros ainsi qu'à des redevances assises sur les ventes nettes. Cet accord n'a pas

d'impact dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016.

- Le 10 novembre 2016, la Société est devenue éligible à un paiement d'étape de 15 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre

du contrat de licence portant sur lirilumab. Il a été intégralement reconnu en revenu des accords de collaboration et de licence en 2016 car il n'engendre aucune obligation de service et a été encaissé en 2017 (voir Note 13).

Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2015

- Innate Pharma a signé le 24 avril 2015 un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca et MedImmune afin d'accélérer et d'élargir le développement de son anticorps propriétaire anti-NKG2A, monalizumab (précédemment acquis auprès de Novo Nordisk A/S), notamment en combinaison avec l'anticorps anti-PD-L1 d'AstraZeneca, durvalumab (MEDI4736). Les termes financiers de l'accord incluent des paiements pouvant atteindre 1,275 milliards de dollars (dont un versement initial de 250 millions de dollars, non remboursable et non créditable) et des redevances à deux chiffres sur les ventes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma. En vertu de cet accord de co-développement, Innate Pharma est responsable de la réalisation de plusieurs études de Phase II.

Le traitement comptable de cette opération est décrit en Note 13.

Suite à l'accord signé avec AstraZeneca, Novo Nordisk A/S est éligible à un complément de prix relatif à l'acquisition des droits d'anti-NKG2A (cette acquisition datant de février 2014). Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé une provision de 6,3 millions d'euros, la contrepartie étant comptabilisée au bilan en immobilisation incorporelle. Le montant définitif de ce complément de prix s'est élevé à 6,5 millions d'euros.

- Le 3 octobre 2015, la Société a reçu un paiement d'étape de 5,0 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence de lirilumab. Ce paiement a été intégralement reconnu en revenu des accords de collaboration et de licence en 2015 car il n'engendre aucune obligation de service pour la Société (voir Note 13).

2. Principes comptables

a) Base de préparation

Innate Pharma étant cotée sur Euronext Paris et en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Des chiffres comparatifs sont présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

IFRS inclut les normes internationales d'informations financières (« IFRS »), les normes internationales de comptabilité (« IAS »), ainsi que les interprétations émises par le Standing Interpretation Committee (« SIC »), et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »). Les principales méthodes comptables utilisées pour l'élaboration des Etats Financiers Consolidés sont décrites ci-dessous. Ces

méthodes ont été utilisées pour les deux années présentées.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue au vu de la capacité de la Société à faire face à ses besoins de financement au cours des douze mois suivant la date de clôture.

Lors de l'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS, la Société est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir certaines hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et des passifs, des engagements hors bilan et des produits et des charges présentés pour la période concernée. Des estimations sont notamment utilisées, sans que la liste soit exhaustive, pour la comptabilisation des produits opérationnels, l'évaluation des charges à payer relatives aux coûts des essais cliniques, l'évaluation de l'avantage résultant de

paiements en actions, pour l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des

instruments financiers courants. Ainsi, les résultats réels pourront-ils différer de ces estimations.

b) Normes comptables et interprétations récemment émises

Les normes et interprétations récemment publiées et adoptées par l'UE et qui étaient d'application obligatoire au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- améliorations annuelles (2012–2014) des IFRS ;
- amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers – Initiative Informations à fournir » ;
- amendements d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 38 « Immobilisations incorporelles – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » ;
- amendements d'IAS 16 et IAS 41 « Agriculture : actifs biologiques producteurs » ;
- amendements d'IAS 19 « Régimes à prestations définies : cotisation des membres du personnel » ;
- amendements d'IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels » ;
- amendements d'IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation » ;
- amendements d'IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société au 31 décembre 2016.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes étaient adoptées par l'Union européenne et applicables par anticipation :

- IFRS 9 « Instruments financiers » : le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9 « Instruments financiers (2014) » en remplacement de la norme « IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », regroupant les trois phases qui ont constitué le projet (classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture). IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est autorisée. La Société a initié un travail d'analyse visant à évaluer l'impact de cette norme sur ses états financiers. Ce travail consiste à reconsidérer le traitement

comptable des instruments financiers détenus par la Société selon la norme IFRS 9 ;

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » : le 28 mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » qui pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Cette norme remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ainsi que certaines interprétations correspondantes. IFRS 15 s'applique à compter du 1er janvier 2017, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée. La Société a initié un travail d'analyse visant à évaluer l'impact de cette norme sur ses états financiers. Ce travail consiste à reconsidérer le traitement comptable des principaux contrats de collaboration et de licence de la Société signés avec Bristol-Myers Squibb en 2011 et AstraZeneca en 2015 selon la norme IFRS 15. Ce travail sera accompli au cours du premier semestre 2017.

Les avis récemment émis qui pourraient concerner les opérations de la Société mais qui n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne sont les suivants :

- améliorations annuelles du cycle 2014 – 2016 ;
- IFRS 14 « Comptes de report réglementaires ». L'Union Européenne n'a pas lancé le processus d'homologation de cette norme ;
- IFRS 16 « Contrats de location », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. IFRS 16 remplace la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). Les impacts de l'application de cette norme sont en cours d'analyse ;
- amendement d'IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Les impacts de cet amendement sont jugés non significatifs ;
- amendement d'IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Les impacts de cet amendement sont jugés non significatifs ;

- amendement d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » pour clarifier la comptabilisation d'actifs d'impôts différé au titre de pertes latentes, obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Les impacts de cet amendement sont jugés non significatifs ;
- amendements à IFRS 4 portant sur les interactions entre IFRS 4 et IFRS 9 ;
- amendements à IAS 40 portant sur des clarifications sur les événements mettant en évidence un changement d'utilisation ;

- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et avances versées ou reçues non remboursables ».

La Société n'a pas l'intention d'adopter par anticipations les nouvelles normes, les nouveaux amendements et les nouvelles interprétations.

Les règles comptables et les principes d'évaluation retenus pour les états financiers au 31 décembre 2016 sont identiques à ceux retenus pour l'année comparative précédente.

c) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté pour les exercices présentés.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte entre leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat de location.

L'ensemble immobilier constitutif du siège social a été réparti selon plusieurs composants distincts (fondations, gros œuvre, second œuvre, système chaud / froid etc.) amortis sur des durées différentes en fonction de la durée de vie économique estimée de ces éléments.

Les durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes :

Bâtiments et aménagements des constructions	20 à 40 ans
Agencements	5 à 20 ans
Matériel de laboratoire	8 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le résultat opérationnel de la période où la cession intervient.

e) Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et coûts de développement

Conformément à IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont inscrits en charge au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles si et seulement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa commercialisation ;
- intention de la Société d'achever le projet ;
- capacité de la Société à utiliser l'actif incorporel ;
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif ;
- disponibilité des ressources techniques financières et autres afin d'achever le projet ; et

- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de l'incertitude pesant sur la faisabilité technique de l'achèvement des recherches en cours, et sur la disponibilité des ressources techniques, financières et humaines nécessaires à cet achèvement, les dépenses de R&D de la Société ne respectent pas, à ce jour, les critères édictés par la norme IAS 38 et sont donc inscrites en charge au cours de la période pendant laquelle elles sont engagés.

f) Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément ayant une durée d'utilité finie sont valorisées au coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. L'amortissement est appliqué de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité anticipée. La durée de vie estimée et la

méthode d'amortissement sont revues à chaque clôture. Les immobilisations incorporelles acquises séparément ayant une durée d'utilité indéterminée sont valorisées au coût diminué des éventuelles dépréciations. Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les disponibilités en banque et en caisse, ainsi que les placements de trésorerie en valeurs mobilières de placement ou les dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine et la sensibilité au risque de taux très faible.

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se

composent des dépôts à vue en banques, des placements à court terme très liquides, nets des découverts bancaires. Au bilan, les découverts bancaires sont inclus dans les passifs financiers courants.

Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date de transaction, les équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

h) Instruments financiers

Classement des instruments financiers :

Catégories d'actifs financiers	Définition	Evaluation
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (principalement trésorerie et équivalents de trésorerie)	Titres détenus à des fins de transaction, ou désignés comme relevant de cette catégorie.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée au compte de résultat.
Placements détenus jusqu'à l'échéance	Titres assortis de paiements fixes ou déterminables que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Catégories d'actifs financiers	Définition	Evaluation
Prêts et créances	Titres à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif.	Les actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.
Actifs financiers disponibles à la vente	Titres désignés comme disponibles à la vente ou n'ayant pu être classés dans les catégories précédentes.	Les actifs sont évalués à leur juste valeur et la variation entre deux périodes est comptabilisée en capitaux propres.

La présentation des actifs financiers par catégories incluant l'estimation de leur juste valeur se trouve en Note 4.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

- niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers se composent de plusieurs sortes d'instruments (voir Note 5). A l'exception des parts d'OPCVM, tous ces instruments sont désignés comme des instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, conformément à la politique de la Société et en cohérence avec IAS 39.

Les parts d'OPCVM sont considérés comme des actifs disponibles à la vente et sont donc évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale mesurée en général en référence à l'EONIA, par la perception d'un revenu (dividendes ou intérêts) et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente.

Créances clients

Les créances clients constituent des créances à court terme comptabilisées suivant la facture d'origine. La valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. Une créance est

dépréciée si sa valeur comptable est supérieure à son montant recouvrable. La charge de dépréciation est comptabilisée en résultat opérationnel.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées initialement à la date de transaction, qui est la date à laquelle la Société devient co-contractante. Elles sont décomptabilisées lorsque les obligations contractuelles de la Société sont annulées ou arrivées à échéance.

Les dettes financières comprennent les produits constatés d'avance, les prêts et les dettes opérationnelles.

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif de la dette à sa valeur comptable.

i) Impôt sur les bénéfices

Les actifs d'impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat taxable jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

j) Crédit d'impôt recherche et subventions

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis reçoivent des subventions octroyées sous forme de crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Ces subventions sont présentées au sein des produits opérationnels sur la ligne « financements publics de dépenses de recherche », dès lors que les dépenses de recherche éligibles ont été réalisées.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal.

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2015 au cours de l'année

2016. Elle demandera le remboursement du crédit d'impôt recherche 2016 en 2017 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en vigueur.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assurée qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

Le CIR est présenté en « Produits opérationnels » dans le compte de résultat car il répond à la définition des subventions publiques telle que définie par IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ».

Subventions

Les subventions publiques sont reconnues à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les subventions d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat sur la ligne « financements publics de dépense de recherche » au fur et à mesure de l'avancement des coûts engagés sur les programmes de recherche concernés.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues,

soit au titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement liées à des actifs sont présentées au bilan en produits constatés d'avance, et reprises en produits au rythme de l'amortissement de l'immobilisation financée par la subvention.

Un prêt non remboursable sous conditions de l'Etat est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

k) Avantages accordés aux salariés autres que les paiements en actions

Avantages à long terme du personnel

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ; et
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Par ailleurs, la Société a mis en place une retraite complémentaire dite « article 83 » destinée initialement au collège cadre. Ce régime a été étendu au personnel « non-cadres » depuis le 1^{er} janvier 2014, dans les mêmes conditions que pour le personnel « cadres ». Ce régime à cotisations définies est financé par une cotisation correspondant à 2,0% du salaire annuel, dont 1,2% pris en charge par l'employeur et 0,8% pris en charge par l'employé.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette

Avantages à court terme du personnel

Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces

méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de service des employés, conformément aux conseils d'actuaire qualifiés effectuant une revue annuelle de la valorisation de ces plans. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêts des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »). Les éventuels écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Les engagements de régimes à prestations définies ne sont pas couverts par des actifs.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

La Société verse également des primes d'ancienneté aux salariés atteignant 10, 15 et 20 ans d'ancienneté. Ces primes représentent des avantages à long terme au sens d'IAS 19R et font donc l'objet d'une provision en conséquence.

paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

l) Contrats de location

Location financement

Les contrats de location portant sur des immobilisations corporelles sont classés en contrats de location financement lorsque la Société supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les biens objets de contrats de location financement sont immobilisés à la date d'origine du contrat de location sur la base de la plus faible valeur entre la juste valeur de l'actif loué et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Chaque loyer est réparti entre la dette et le coût

financier de manière à déterminer un taux d'intérêt constant sur les capitaux restant dus. Les obligations locatives correspondantes, nettes des charges financières, sont classées en passifs financiers. La partie de la charge financière correspondant à l'intérêt est constatée en charge sur la durée du contrat. L'immobilisation corporelle acquise dans le cadre d'un contrat de location financement est amortie sur sa durée d'utilisation.

Location simple

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Lorsqu'un contrat de location simple prévoit des périodes de location en franchise de loyers ou lorsque les loyers versés ne sont pas égaux sur la durée du contrat, l'ensemble des paiements minimaux est étalé linéairement sur la durée du bail.

m) Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont classées en passifs courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à leur coût. Cette valeur est

en général la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps existant entre la comptabilisation de la dette et son remboursement.

n) Provisions

Dans le cadre de ses activités, la Société pourrait être exposée à certains risques, résultant notamment de d'engagements contractuels. La direction procède à une estimation de la probabilité et du montant d'éventuelles sorties de ressources associées à ces risques, ainsi que de l'information à fournir sur les passifs éventuels. Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, il est

probable que la société soit soumise à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques pour régler cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à recevoir un remboursement, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est certain.

o) Produits d'exploitation

Revenus des accords de collaboration et de licence

A ce jour, les revenus de la Société correspondent essentiellement aux revenus générés par les accords de recherche, collaboration et licence conclus avec les sociétés pharmaceutiques. Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de R&D et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les paiements initiaux non remboursables sont différés et reconnus en revenus au cours de la période durant laquelle la Société est engagée à rendre des services au co-contractant. Le rythme de reconnaissance peut-être linéaire ou basé sur les coûts correspondants.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de

collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par la Société. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par la Société ou par le partenaire ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

De plus, selon les termes de l'accord avec Bristol-Myers Squibb, la Société est remboursée pour plusieurs des coûts cliniques internes, comme le coût du personnel associé au management des essais cliniques, ou du personnel impliqué dans la production des lots nécessaires pour les essais cliniques en cours.

Les impacts comptables de nos accords sont présentés en Note 13.

Financements publics de dépenses de recherche

Ce poste inclue le Crédit d'Impôt Recherche et les subventions reçus par la Société décrits précédemment.

p) Paiements en actions

Depuis sa création la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable. La juste valeur des actions gratuites est déterminée en référence à la valeur de l'action lors de leur attribution.

La détermination de la juste valeur des options et des actions gratuites intègre notamment les conditions d'acquisition des droits et la probabilité moyenne de rotation du personnel présentées en Note 14. La juste valeur des options et des actions gratuites est comptabilisée en charges de personnel de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 14.

Les instruments de capitaux propres attribués ne sont pas soumis à des conditions de marché.

q) Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Pour les périodes présentées, cette rubrique inclut les gains et pertes sur titres disponibles

à la vente jusqu'à la date de leur cession, les écarts de conversion liés à la consolidation de la filiale américaine et les changements d'hypothèses actuarielles relatives à la provision pour indemnités de départ à la retraite.

r) Information sectorielle

Pour ses besoins de gestion interne, et afin de répondre aux exigences d'information de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », le Groupe a réalisé une analyse de la répartition sectorielle de ses activités. Suite à ce travail, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la conduite de R&D sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future. Par ailleurs, l'intégralité de

l'activité de R&D de la Société est localisée en France. Les principaux décideurs opérationnels (au cas particulier le Comité exécutif de la Société) mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

s) Capital

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction de la prime d'émission.

Les actions propres rachetées en vertu du contrat de liquidité souscrit par la Société sont inscrites en déduction des capitaux propres, jusqu'à leur annulation, réémission ou cession.

t) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction d'avoir

recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui affectent le montant des actifs, des

dettes, des revenus et des charges au cours de la période. Les estimations et les jugements auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Le seul changement d'estimation significatif au cours des périodes sous revue concerne le plan d'amortissement des actifs incorporels relatifs à monalizumab qui varie en fonction de la date estimée de fin des études de Phase II.

Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

- comptabilisation des revenus des accords de collaboration et de licence : lorsque la Société est engagée à la réalisation de travaux de R&D dans le cadre d'un accord, le revenu est différé sur la base de la durée estimée de cet engagement. La détermination de cette durée repose sur des estimations. Les durées sont réévaluées régulièrement afin de prendre en considération l'avancement des travaux.
- évaluation des charges à payer relatives aux coûts des essais cliniques : les charges à payer relatives aux coûts des essais cliniques de la Société sont basées sur des estimations des honoraires et des services fournis par les centres hospitaliers et les organisations de recherche clinique en charge de la réalisation de ces essais. Les paiements relatifs à ces contrats dépendent de facteurs tels que la réussite du recrutement des patients, le démarrage des études dans les centres et l'atteinte d'étapes de développement clinique. En provisionnant des charges à payer, nous estimons la période de temps durant laquelle les services sont réalisés et les efforts déployés. Le cas échéant, nous obtenons directement des fournisseurs les informations relatives aux factures non parvenues. Néanmoins, il peut être nécessaire de recourir à des estimations sur la base d'autres informations dont nous disposons. Si la Société sous-estime ou surestime

l'activité ou les dépenses associées à une étude à une date donnée, des ajustements devront être effectués au cours des périodes futures. Dans le passé, le montant des dépenses estimées était proche des dépenses réalisées. Toute variation subséquente des estimations pourrait entraîner une variation significative du montant des charges à payer.

- valorisation des bons de souscription et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites : l'évaluation de la juste valeur des bons et options de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites octroyés à des employés ou à des prestataires de services est effectuée sur la base de modèles mathématiques. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul telles que la volatilité attendue du titre (voir Note 14).
- valorisation des engagements de retraite et des primes d'ancienneté : la Société a comptabilisé une provision pour indemnités de départ à la retraite de 2 082 milliers d'euros et une provision pour primes d'ancienneté de 336 milliers d'euros au 31 décembre 2016, valorisée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations résultent d'hypothèses actuarielles clés telles que le taux d'actualisation, les tables de mortalité et le taux de rotation de l'effectif. Ces hypothèses sont présentées en Note 10 et un changement de ces hypothèses actuarielles pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers.
- Evaluation des provisions pour risques
Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.

3. Gestion des risques financiers et juste valeur

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont la trésorerie, les équivalents de trésoreries et les instruments financiers courants et non courants. L'objectif de ces instruments est d'assurer le financement des activités de la Société. La Société

n'investit pas pour des raisons spéculatives et n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux et le risque de crédit.

Risque de liquidité

La gestion de trésorerie de la Société est effectuée par le département Finance qui gère le financement courant et prévisionnel et assure la capacité de la Société à faire face à ces engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités compatible avec ses échéances. Au 31 décembre 2016, la trésorerie et équivalents de trésorerie, constitués uniquement d'instruments financiers immédiatement disponibles,

Risque de change

La Société est exposée au risque de change inhérent à certaines dépenses exposées aux États-Unis, qui sont facturées en dollar US. La Société ne dispose pas pour le moment de revenus récurrents en euros, en dollars US ou toute autre monnaie. Au vu du développement des activités de la Société, en particulier aux États-Unis, l'exposition au risque de change devrait s'accroître.

Risque de taux d'intérêt

La Société est très peu exposée au risque de taux d'intérêt qui concerne essentiellement les parts de fonds monétaires et les dépôts bancaires. Les variations de taux d'intérêt ont un impact sur la

Risque de crédit

Le risque de crédit relatif à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers n'est pas significatif au regard de la qualité de signature des institutions financières co-contractantes. La Société considère qu'une partie non significative représentant 2,5% de son portefeuille est

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché au 31 décembre 2016. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des dépréciations, des créances (diminuées des dépréciations) et des dettes

s'élevaient à 175,9 millions d'euros, ce qui représente plus d'un an de besoin de trésorerie pour les opérations de la Société.

Les principales caractéristiques (dont le caractère liquide) des instruments financiers détenus par la Société sont présentées en Note 4.

Afin de couvrir ce risque, la Société a conservé en dollar US une partie du paiement initial de 250 millions de dollars US reçu d'AstraZeneca en juin 2015 (voir « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice 2015 »).

La Société n'a pas recours à des instruments de couverture.

rentabilité de ces placements. La Société n'a pas de facilités de crédit. Les remboursements des avances consenties par BPI France ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

exposée au risque de crédit. Plus précisément, la Société détient 1,9 millions d'euros de Titres de Créance Négociables noté BB-. La Société a évalué le risque de crédit relatif à l'émetteur de ces titres et a conclu qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	152 870
Actifs financiers courants	21 782	83 040
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants</i>	<i>197 688</i>	<i>235 910</i>
Actifs financiers non courants	32 975	37 784
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	230 664	273 704

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement de comptes bancaires courants, de comptes d'épargne et de comptes à terme.

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Comptes bancaires courants	65 516	11 887
Comptes d'épargne	54 656	62 981
Comptes à terme	55 735	74 976
Autres placements	-	3 026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	152 870

Les comptes à terme détenus par la Société répondent aux critères de classement en équivalent de trésorerie : les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Les placements classés en « Autres placements » répondent également aux critères mentionnés ci-dessus.

Actifs financiers courants

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Billets de trésorerie	5 810	23 459
Bons à Moyen Terme Négociables	-	32 515
OPCVM	15 972	23 892
Portefeuille obligataire	-	882
Autres	-	2 292
Actifs financiers courants	21 782	83 040

Les maturités des billets de trésorerie s'étalent de juillet à septembre 2017. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les bons à moyen terme négociables (« BMTN ») classés comme instruments financiers courants sont

disponibles trimestriellement ou semestriellement. Ils ne sont soumis à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ce type

d'instruments financiers a été vendu en 2016 dans le cadre de la stratégie de placement de la Société.

Les parts d'OPCVM sont définis comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très

conservateur. Au 31 décembre 2016, la Société possédait des parts d'un OPCVM dont le profil de risque était classé 1 sur 7 (1 étant le moins risqué) par l'établissement financier gérant ce fonds. L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers courants » est inférieur à un an et leur liquidité est journalière.

Actifs financiers non courants

	Au 31 décembre	
	2016	2015
OPCVM	10 085	17 884
Autres instruments financiers non courants	16 608	15 359
Bons à Moyen Terme Négociables	4 748	4 541
Contrat de capitalisation relatif aux engagements sociaux	1 534	-
Actifs financiers non courants	32 975	37 784

Les bons à moyen terme négociables (« BMTN ») classés comme actifs financiers non courants sont disponibles avant leur échéance mais avec un risque sur le capital. Ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les parts d'OPCVM sont définis comme actifs financiers disponibles à la vente, évaluées à la juste valeur par le biais des capitaux propres. La Société n'investit que dans des fonds dont le profil de risque est très conservateur. Au 31 décembre 2016, la Société possédait des parts de trois OPCVM dont les profils de risque étaient classés 2

et 3 sur 7 (1 étant le moins risqué) par l'établissement financier gérant ces fonds. L'horizon de placement des parts d'OPCVM classées en « Instruments financiers non courants » est supérieur à un an.

Les instruments classés en « Autres instruments financiers non courants » présentent généralement une garantie en capital à l'échéance. Ils sont classés comme « Actifs financiers non courants » car celle-ci est supérieure à un an. Ces instruments sont définis comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et classés en non courant en raison de leur date d'échéance.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers par monnaie

	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	€	\$	Total	€	\$	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	133 707	42 199	175 906	130 657	22 213	152 870
Actifs financiers courants et non courants	19 623	35 134	54 757	65 572	55 262	120 834
Total	153 330	77 333	230 664	196 229	77 475	273 704

La part des actifs financiers détenue en dollars US sera utilisée par la Société pour faire face à ses dépenses libellées dans cette monnaie au cours des prochaines années.

Variation de juste valeur des instruments financiers

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Variation de juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	824	(1 276)
Variation de juste valeur par le biais de l'état du résultat global ⁽²⁾	315	(165)

(1) Voir Note 15 – ce montant se compose de gains latents pour un montant de 919 milliers d'euros et de pertes latentes pour un montant de 95 milliers d'euros, comptabilisés en résultat financier.

(2) Les instruments financiers pour lesquels la variation de juste valeur est comptabilisée par le biais de l'état du résultat global se composent uniquement de parts d'OPCVM.

5. Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Crédit d'impôt recherche et autres crédit d'impôt (CICE)	8 925	7 151
Charges constatées d'avance	6 323	5 990
Crédit de TVA	2 087	1 604
Créances clients	14 230	505
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	513	278
Contrat de liquidité – position « Trésorerie »	-	358
Autres créances	312	330
Créances courantes	32 390	16 216

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2015 au cours de l'année 2016. Elle va demander le remboursement du crédit d'impôt recherche 2016 en 2017 selon la réglementation fiscale communautaire applicable aux PME dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Le montant reconnu au 31 décembre 2016 correspond principalement au crédit d'impôt recherche 2016.

Les variations de créances relatives au crédit d'impôt recherche au cours des deux dernières années se présentent comme suit :

Au 1er janvier 2015	6 471
Financements publics de recherche	7 044
Paiement reçu	(6 480)
Au 31 décembre 2015	7 035
Financements publics de recherche	9 061
Paiement reçu	(7 035)

Au 31 décembre 2016

9 061

La valeur nette comptable des créances courantes est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée. Les créances clients sont relatives à Bristol-Myers Squibb (décembre 2016) et AstraZeneca (décembre 2015).

Toutes les créances courantes ont une échéance inférieure à un an. En l'absence de retard de règlement, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

6. Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	Licences acquises	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles
Exercice clos le 31 décembre 2015				
Solde à l'ouverture	5 362	-	-	5 362
Acquisitions	6 325	-	17	6 342
Cessions	-	-	-	-
Amortissements	(1 955)	-	-	(1 955)
Solde net à la clôture	9 732	-	-	9 732
Exercice clos le 31 décembre 2016				
Solde à l'ouverture	9 732	-	-	9 732
Reclassement	31	-	-	31
Acquisition	1 665	44	9	1 718
Cessions	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-
Amortissements	(2 406)	-	-	(2 406)
Solde à la clôture	9 022	44	9	9 075

Droits acquis de Novo Nordisk A/S

La Société est entrée dans une alliance stratégique avec Novo Nordisk A/S en 2006 en lien avec monalizumab. Le 5 février 2014, la Société a acquis les droits de développement et de commercialisation pour monalizumab auprès de Novo Nordisk A/S. Novo Nordisk A/S a reçu 2 millions d'euros et 600 000 actions Innate Pharma et est éligible à un total de 20 millions d'euros à l'enregistrement du produit et à des redevances assises sur les ventes futures. La contrepartie financière de 7 millions d'euros a été comptabilisée en actif incorporel représentant les droits acquis auprès de Novo Nordisk A/S. Elle est amortie linéairement sur la durée anticipée des études de Phase II planifiées par la Société.

L'accord avec Novo Nordisk A/S mentionné précédemment inclut un supplément de prix dans le cas de la signature d'un accord de licence entre la Société et une tierce partie comprenant un paiement initial. En conséquence, suite à l'accord signé avec AstraZeneca en avril 2015, Innate Pharma est sujet à un supplément de prix. Au 31 décembre 2015, les meilleures estimations de ce supplément de prix s'élevaient à 6,3 millions d'euros. Ce montant a été comptabilisé en actif incorporel et est amorti selon le même plan d'amortissement que le paiement initial de 7,0 millions d'euros. Le montant définitif du supplément de prix s'est finalement élevé à 6,5 millions d'euros (payé en avril 2016).

Droits acquis d'Orega Biotech

Le 10 janvier 2016, Innate Pharma et Orega Biotech ont annoncé la mise en place d'un accord de licence exclusive selon lequel Orega Biotech accorde à Innate Pharma l'intégralité des droits de développement, de fabrication et de commercialisation de son programme d'anticorps anti-CD39 (aujourd'hui IPH52), visant à développer de nouveaux inhibiteurs de point de contrôle immunitaire « first-in-class ». Le montant du paiement initial versé à Orega Biotech a été

comptabilisé en actif incorporel. Par ailleurs, les critères de déclenchement du premier paiement d'étape prévu au contrat ont été constatés en date du 9 décembre 2016. En conséquence, le montant de ce paiement d'étape a été payé à Orega Biotech et comptabilisé en actif incorporel en supplément du montant du paiement initial. Cet actif n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

7. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	Terrains et constructions ⁽¹⁾	Matériel de laboratoire et autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total des immobilisations corporelles
Exercice clos le 31 décembre 2015				
Solde à l'ouverture	4 496	1 437	-	5 933
Acquisitions	-	906	166	1 072
Cessions	-	(2)	-	(2)
Amortissements	(298)	(402)	-	(700)
Solde net à la clôture	4 197	1 940	166	6 304
Exercice clos le 31 décembre 2016				
Solde à l'ouverture	4 197	1 940	166	6 304
Reclassement	-	(14)	(17)	(31)
Acquisitions ⁽²⁾	-	3 649	30	3 679
Cessions	-	(2)	-	(2)
Transferts	-	149	(149)	-
Amortissements	(297)	(560)	-	(857)
Solde à la clôture	3 900	5 164	30	9 094

(1) La valeur brute du terrain est de 772 milliers d'euros. Il n'est pas amorti.

(2) Dont 2 258 milliers d'euros financés par crédit-bail.

Le tableau ci-dessus inclut les immobilisations corporelles suivantes acquises au moyen de contrats de location financement pour lesquels la Société est preneuse (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Coût du terrain et de la construction	6 633	6 633
Amortissements cumulés	(2 761)	(2 471)
Valeur nette comptable du terrain et de la construction	3 872	4 162
Coût du matériel	3 675	1 417
Amortissements cumulés	(1 507)	(1 406)
Valeur nette comptable du matériel	2 168	11

8. Dettes courantes

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Fournisseurs (hors immobilisations)	15 599	8 618
Dettes fiscales et sociales	4 391	3 434
Autres passifs	205	254
<i>Dettes opérationnelles</i>	<i>20 195</i>	<i>12 306</i>
Fournisseurs d'immobilisations	70	6 325
Dettes courantes	20 265	18 631

La valeur comptable des dettes opérationnelles est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur estimée.

Le poste « Fournisseurs » au 31 décembre 2015 comprend un montant de 6,3 millions d'euros relatifs au complément de prix de monalizumab (voir Note 6).

9. Passifs financiers

L'analyse de ce poste est la suivante :

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2016	2015
BPI PTZI IPH41	375	150
Location financement – Opération immobilière	718	472
Location financement – Matériels	171	-
Total des passifs financiers courants	1 264	622
BPI PTZI IPH41	1 050	1 350
Location financement – Opération immobilière	1 853	1 782
Location financement – Matériels	1 161	-
Total des passifs financiers non courants	4 063	3 132
Total des passifs financiers	5 327	3 754

Au cours de l'année 2013, la Société a reçu un Prêt à Taux Zéro Innovation (PTZI) d'un montant de 1,5 millions d'euros relatif au programme IPH4102.

Les locations financement concernent essentiellement l'opération d'acquisition immobilière réalisée en 2008 (acquisition et rénovation du siège social et de ses principaux laboratoires). Dans le cadre de cette opération, la Société a versé une garantie sous la forme

d'une avance-preneur. Le montant de cette avance-preneur s'élève à 530 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (667 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

Dans le tableau ci-dessus, les passifs financiers liés à la location financement de l'opération immobilière réalisée en 2008 sont nets de l'avance-preneur consentie à Sogébaïl.

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers (remboursement du principal uniquement) :

Echéancier des passifs financiers (principal)	< 1 an	Entre 2 et 5 ans Inklus	>5 ans	Total
BPI France	375	1 050	-	1 425
Location financement – Opération immobilière	862	2 239	-	3 101
Location financement – Matériels	171	697	464	1 332
Avance preneur	(144)	(386)	-	(530)
Total	1 264	3 600	464	5 327

Le tableau suivant présente l'échéancier des flux contractuels (principal et intérêts) des emprunts :

Echéancier des passifs financiers (principal et Intérêts)	<1 an	Entre 2 et 5 ans inclus	>5 ans	Total
BPI PTZI IPH41	375	1 050	-	1 425
Location financement - Opération immobilière	956	2 331	-	3 287
Location financement - Matériels	179	718	469	1 365
Avance preneur	(167)	(408)	-	(576)
Total	1 343	3 691	469	5 501

Juste valeur des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers, déterminée sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, s'élevait respectivement à 5 020 milliers d'euros et

3 523 milliers d'euros aux 31 décembre 2016 et 2015 (juste valeur de niveau 3).

10. Avantages au personnel

(en milliers d'euros)	2016	2015
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 082	1 740
Provision pour primes d'ancienneté	336	-
Avantages au personnel	2 418	1 740

Les avantages au personnel sont relatifs aux indemnités de départ à la retraite. En France, les retraites sont généralement financées par les employeurs et les salariés via des prélèvements sur salaires. Il s'agit de plans à cotisations définies, les cotisations versées par l'employeur étant comptabilisées en charge. Il n'y a pas de dette actuarielle relative à ces plans. Le montant total des cotisations comptabilisées en charges de l'exercice, au titre de régimes à cotisations définies, s'est élevé à 785 milliers d'euros pour l'exercice 2016 (667 milliers d'euros pour l'exercice 2015).

La loi française prévoit également le paiement d'une indemnité forfaitaire lors du départ en retraite des salariés. Cette indemnité est basée sur le nombre d'années de service et le montant de la rémunération au moment du départ à la retraite. Les prestations ne sont acquises qu'au moment de la retraite. La Société finance ce plan à prestation définie. Il est évalué à la valeur actuelle des indemnités futures estimées, en appliquant la méthode des unités de crédit projetées selon laquelle chaque période de service engendre une

unité additionnelle de bénéficiaire, chaque unité étant évaluée de façon indépendante.

Suite à un accord avec les représentants du personnel en date du 24 mars 2016, la Société est engagée à verser une prime au personnel justifiant d'une ancienneté de 15 ans et 20 ans. Cette prime est payée à la date d'anniversaire d'entrée. Un dispositif similaire existait déjà pour le personnel justifiant d'une ancienneté de 10 ans mais celui-ci ne faisait pas l'objet d'une comptabilisation en raison du montant non significatif que l'engagement représentait. Compte tenu de ce nouvel accord intervenu sur le premier semestre 2016, la Société a comptabilisé pour la première fois en 2016, une provision relative aux primes d'ancienneté en contrepartie d'une charge incluse en « Charges de personnel autres que les paiements en action » (voir Note 14). Ces primes entrent en effet dans la catégorie des autres avantages à long terme selon IAS 19. Le montant de cette provision, également calculée par un cabinet d'actuaire externe, s'élève à 336 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des avantages au personnel sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
<i>Hypothèses économiques</i>		
Taux d'actualisation (iBoxx Corporate AA)	1,50%	2,00%
Taux d'augmentation annuel des salaires	3,00%	3,00%
<i>Hypothèses démographiques</i>		
Type de départ à la retraite	A l'initiative du salarié	A l'initiative du salarié
Taux de charges sociales et fiscales	49%	49%
Age de départ à la retraite		
- Cadres	64 ans	64 ans
- Non cadres	62 ans	62 ans
Table de mortalité	TH-TF 00-02	INSEE TD/TV 2011-2013
Mobilité annuelle	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
16-24 ans	4%	6%
25-29 ans	2,5%	4%
30-34 ans	2%	2%
34-39 ans	1,5%	1,5%
40-44 ans	1%	1%
45-49 ans	0,5%	0,5%
+50 ans	0%	0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Au 1^{er} janvier 2015	1 094
Coût des services rendus	364
Coût d'actualisation	22
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	260
Au 31 décembre 2015	1 740
Première comptabilisation de la provision pour prime d'ancienneté	336
Coût des services rendus	240
Coût d'actualisation	33
Coût financier	-
(Gain) / perte actuariel(le)	69
Au 31 décembre 2016	2 418

il n'y a pas d'actif couvrant cet engagement.

Conformément à IAS 19, l'impact des changements d'hypothèses actuarielles a été comptabilisé pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 2015 dans l'état du résultat global pour 69 milliers d'euros en 2016 et 260 milliers d'euros en 2015. Une hausse/baisse de +/- 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour impact une baisse/hausse de l'engagement de 224 milliers d'euros.

Les hypothèses actuarielles retenues pour la provision pour primes d'ancienneté sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,95%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 3%
- Taux de charges patronales : 49%
- Taux de charges salariales : 23,61%
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les cadres, 62 ans pour les non cadres
- Table de mortalité : TH-TF 00-02
- Taux de mobilité annuelle : 1,6% en moyenne

11. Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2016 et 2015 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euros par action, en milliers d'actions) :

	Au 31 décembre	
	2016	2015
Actions ordinaires, ouverture de l'exercice	53 834	52 970
Augmentation de capital résultant de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	87	864
Augmentation de capital résultant d'une levée de fonds	-	-
Actions ordinaires, clôture de l'exercice	53 921	53 834

Historique des opérations sur le capital lors des deux dernières années :

Le 5 février 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 075 euros (61 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 651 594,60 euros.

Le 4 mars 2015, suite à la souscription d'actions via le PEE et suite à l'exercice de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 668,60 euros (53 372 actions nouvelles), portant le capital à 2 654 263,20 euros

Le 14 avril 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 4 425 euros (88 500 actions nouvelles), portant le capital à 2 658 688,20 euros.

Le 1er juillet 2015 suite à l'exercice de BSA 2008, de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSAAR 2010, de BSAAR 2011, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 17 529,30 euros (350 586 actions nouvelles), portant le capital à 2 676 217,50 euros.

Le 8 juillet 2015 suite à l'exercice de BSAAR 2010, de BSAAR 2012 et de Stock-options, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 812,50 euros (76 250 actions nouvelles), portant le capital à 2 680 030 euros.

Le 9 décembre 2015 suite à l'exercice de BSA2011-1, de BSA2011-2, de BSA 2013, de BSA 2013-1, de BSA 2014, de BSAAR 2010 et de BSAAR 2012 le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 11 670,70 euros (233 414 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 700,70 euros.

Le 6 janvier 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un

montant nominal de 135 euros (2 700 actions nouvelles), portant le capital à 2 691 835,70 euros.

Le 30 mai 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011, de BSAAR 2012, de BSAAR 2015, et de BSA 2013, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 2 947 euros (58 940 actions nouvelles), portant le capital à 2 694 782,70 euros.

Le 3 novembre 2016, suite à l'exercice de BSAAR 2011 et de BSAAR 2012, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 282,50 euros (25 650 actions nouvelles), portant le capital à 2 696 065,20 euros.

Valeurs mobilières donnant accès au capital

Les mouvements sur valeurs mobilières sur les trois derniers exercices s'analysent comme suit :

	BSA	Options de souscription	BSAAR	AGAP Dirigeants	AGAP Salariés	AGA Dirigeants	AGA Salariés
Solde au 31 décembre 2014	685 800	6 075	761 750				
Bons et Options caducs en 2015	-		-				
Bons et options exercés en 2015	(309 300)	(121 500)	(380 950)				
BSA attribués le 27/04/15	70 000						
BSA attribués le 01/07/15	14 200						
BSAAR attribués le 01/07/15			1 050 382				
Solde au 31 décembre 2015	460 700		- 1 431 182				
Bons et Options caducs en 2016			2 720				
Bons et options exercés en 2016	(25 000)		(62 290)				
AGAP Dirigeants attribuées le 21/10/16				2 000 ⁽³⁾			
AGAP Salariés attribuées le 21/10/16					2 486 ⁽⁴⁾		
AGA Dirigeants attribuées le 21/10/16						50 000 ⁽¹⁾	
AGA Salariés attribuées le 21/10/16							99 932 ⁽²⁾
AGAP Dirigeants attribuées le 30/12/16				3 000 ⁽⁶⁾			
AGA Dirigeants attribuées le 30/12/16						250 000 ⁽⁵⁾	
AGA Salariés attribuées le 30/12/16							149 943 ⁽⁷⁾
Solde au 31 décembre 2016	435 700		- 1 366 172	5 000	2 486	300 000	249 875

(1) Distribution de 50 000 AGA Dirigeants 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 21 octobre 2016 ;

(2) Distribution de 99 932 AGA Salariés 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017 ;

(3) Distribution de 2 000 AGAP Dirigeants 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 400 000 actions ordinaires ;

(4) Distribution de 2 486 AGAP Salariés 2016-1, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 21 octobre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 21 octobre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 497 200 actions ordinaires ;

(5) Distribution de 250 000 AGA Dirigeants 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans qui court à compter du 30 décembre 2016 ;

(6) Distribution de 3 000 AGAP Dirigeants 2016-2 attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017, donnant droit, en cas de conversion, à un maximum de 600 000 actions ordinaires ;

(7) Distribution de 149 943 AGA Salariés 2016-2, attribuées définitivement à l'issue d'une période d'acquisition d'un an à compter du 30 décembre 2016, suivie d'une période de conservation d'une durée de deux ans qui court à compter du 30 décembre 2017.

- Instruments en circulation au 31 décembre 2016

Les BSA en circulation au 31 décembre 2016 donnent droit à la souscription de 435 700 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2016 donnent droit à la souscription de 1 366 172 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les AGA en circulation au 31 décembre 2016, donneront le droit à l'attribution ; à l'issue de la période d'attribution mentionnée ci-dessus, à 549 875 actions ordinaires de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Les AGAP en circulation au 31 décembre 2016, donneront droit, à l'issue de la période d'attribution mentionnée ci-dessus, à la souscription, en cas de réalisation des critères de performance, à la conversion en un maximum de 1 497 200 actions ordinaires de valeur nominale de 0,05 euros par action.

Au 31 décembre 2016, les BSAARs, BSA, AGA et AGAP, donnaient droit, en cas de conversion maximum des AGAP, à la souscription de 3 848 947 actions ordinaires nouvelles de valeur nominale de 0,05 euros par action, représentant 7% du capital.

- Historique des distributions

Le 27 mars 2014, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (BSA 2014) donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 16 juillet 2014, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 150 000 BSA 2014 à des consultants.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 150 000 bons de souscription (« BSA 2015 ») donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles. Le Directoire du 27 avril 2015 a attribué 80 000 BSA 2015-1, dont 70 000 ont été

effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire du 25 septembre 2015.

Le Directoire réuni le 1er juillet 2015 a utilisé la même autorisation de l'Assemblée visée ci-dessus et après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 25 000 BSA 2015-2 à un nouveau membre indépendant du Conseil de surveillance dont 14 200 ont été effectivement souscrits par le bénéficiaire, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

Le 27 avril 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé la création de 1 500 000 BSAARs (« BSAAR 2015 ») donnant droit à la souscription de 1 500 000 actions nouvelles. Le Directoire réuni le 1er juillet 2015, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 1 499 207 BSAAR 2015 à des salariés et membres du Directoire dont 1 050 382 ont été effectivement souscrits par les bénéficiaires, ce qui a été constaté par le Directoire du 7 décembre 2015.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 7 500 actions de préférences (AGAP) convertibles chacune en 200 actions ordinaires, sous réserve de l'accomplissement de certains critères de performances.

Le 2 juin 2016, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé l'attribution gratuite de 600 000 actions gratuites (AGA).

Le Directoire réuni le 21 octobre 2016, après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 2 000 AGAP et 50 000 AGA à des mandataires sociaux ainsi que 2 486 AGAP et 99 932 AGA à des salariés.

Le Directoire réuni le 30 décembre 2016 après autorisation du Conseil de surveillance, a attribué 3 000 AGAP et 250 000 AGA à un mandataire social ainsi que 149 943 AGA à des salariés.

Actions propres

Un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupond avec effet au 31 août 2012. Ce contrat de liquidité a été résilié le 16 mai 2016.

Consécutivement à la résiliation du contrat de liquidité la Société détenait au 31 décembre 2016 18 575 actions propres.

12. Instruments financiers au bilan et impact sur le compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers. Il n'inclut pas d'information relative à la juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur si la valeur nette comptable est considérée comme raisonnablement proche de la juste valeur.

Au 31 décembre 2016	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat ⁽¹⁾	Juste valeur par les capitaux propres ⁽²⁾	Coût amorti ⁽³⁾	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants	32 975	21 356	10 085	1 534	32 975
Créances courantes	32 390	-	-	32 390	32 390
Actifs financiers courants	21 782	5 810	15 972	-	21 782
Trésorerie et équivalents de trésorerie	175 906	175 906	-	-	175 906
Total actifs financiers	263 053	203 072	26 057	33 924	263 053
Dettes financières					
Autres passifs non courants	136	-	-	136	136
Passifs financiers non courants	4 063	-	-	4 063	4 063
Passifs financiers courants	1 264	-	-	1 264	1 264
Dettes courantes	20 265	-	-	20 265	20 265
Total dettes financières	25 729	-	-	25 729	25 729

Au 31 décembre 2015	Valeur comptable au bilan	Juste valeur par le compte de résultat ⁽¹⁾	Juste valeur par les capitaux propres ⁽²⁾	Coût amorti ⁽³⁾	Juste valeur
Actifs financiers					
Actifs financiers non courants	37 784	19 900	17 784	-	37 784
Créances courantes	16 216	-	-	16 216	16 216
Actifs financiers courants	83 040	59 148	23 892	-	83 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 870	152 870	-	-	152 870
Total actifs financiers	289 910	231 918	41 776	16 216	289 910
Dettes financières					
Passifs financiers non courants	3 132	-	-	3 132	3 132
Passifs financiers courants	622	-	-	622	622
Dettes courantes	18 631	-	-	18 631	18 631
Total dettes financières	22 385	-	-	22 385	22 385

⁽¹⁾ La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 2.

- (2) La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres correspond à la valeur de marché de ces actifs, correspondant à une évaluation de niveau 1.
- (3) La valeur comptable des actifs financiers et des dettes financières évalués au coût amorti a été jugée être une estimation raisonnable de la juste valeur.

Conformément aux amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », les instruments financiers sont présentés selon trois catégories basées sur une hiérarchisation des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : juste valeur déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;

Niveau 2 : juste valeur déterminée sur la base de données observable pour l'actif ou le passif concerné soit directement ou indirectement ;

Niveau 3 : juste valeur déterminée sur la base de techniques d'évaluation basées en toute ou partie sur des données non observables

13. Produits opérationnels

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence s'élèvent à 56 159 milliers d'euros pour l'exercice 2016 contre 17 906 milliers d'euros pour l'exercice 2015. Ils résultent principalement des revenus issus des accords signés avec Bristol-Myers Squibb (« BMS ») en 2011 et AstraZeneca (« AZ ») en 2015.

(en milliers d'euros)	2016	2015
AZ : reconnaissance du paiement initial encaissé en 2015	41 577	12 069
BMS : reconnaissance du paiement initial encaissé en 2011	442	882
BMS : paiements d'étape	13 768	4 453
BMS : refacturation de personnel	485	484
Autres	(112)	18
Revenus des accords de collaboration et de licence	56 159	17 906

La variation des produits constatés d'avance s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Paiement initial AZ	Paiement Initial BMS	Personnel BMS	Autres	Total
Au 31 décembre 2014	-	1 324	-	2	1 326
BMS - Facturation de personnel	-	-	969	-	969
AZ - Facturation du paiement initial	220 907	-	-	-	220 907
Reconnaissance en compte de résultat	(12 069)	(882)	(484)	(2)	(13 437)
Au 31 décembre 2015	208 838	442	485	-	209 764

En milliers d'euros	Paiement initial AZ	Paiement Initial BMS	Personnel BMS	Autres	Total
Au 31 décembre 2015	208 838	442	485	- (1)	209 764
Reconnaissance en compte de résultat	(41 577)	(442)	(485)	-	(42 504)
Au 31 décembre 2016	167 261	-	-	-	167 261

(1) Dont 54 912 milliers d'euros de passif courant et 112 348 milliers d'euros de passif non courant.

- *Accord avec Bristol-Myers Squibb relatif à lirilumab* : la Société a accordé à Bristol-Myers Squibb une licence exclusive mondiale pour le développement, la fabrication et la commercialisation de lirilumab et des composés de structure voisine bloquant les récepteurs KIR. Bristol-Myers Squibb finance le développement de lirilumab et nous sommes éligibles à recevoir de paiements sur la durée entière du projet en cas de succès, incluant des paiements basés sur l'atteinte d'étapes de développement et des redevances basées sur les ventes. En plus d'un paiement initial de 35,3 millions de dollars US reçus en 2011, l'accord prévoit des paiements additionnels pouvant atteindre 430 millions de dollars basés sur l'atteinte d'étapes pré-définies au cours du développement et de la commercialisation, ainsi que des redevances à deux chiffres sur les ventes mondiales nettes.

Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord avec Bristol-Myers Squibb pour un montant de 24,9 millions d'euros (soit 35,3 millions de dollars US), a été intégralement reçu en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant reconnu en chiffre d'affaires s'est élevé à 0,4 et 0,9 million d'euros pour les exercices clos au 31 décembre 2016 et 2015, respectivement.

Le 3 octobre 2015, la Société a reçu un paiement d'étape de 5 millions de dollars US au titre de ce contrat (4,5 millions d'euros). Ce paiement intervient suite au traitement du premier patient dans l'essai de Phase II testant lirilumab en combinaison avec rituximab chez des patients présentant une leucémie lymphoïde chronique (« LLC ») en rechute ou réfractaire, ou non traitée et à haut risque de progression. Ce paiement a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires en 2015 car il n'engendre aucune obligation de service pour la Société.

Le 10 novembre 2016, la Société est devenue éligible à un paiement d'étape de 15 millions de dollars de la part de Bristol-Myers Squibb au titre du contrat de licence lirilumab (13,8 millions d'euros). Ce paiement d'étape est intervenu à la suite de la présentation, lors de la conférence annuelle de la SITC en novembre 2016, de résultats préliminaires d'activité encourageants issus d'un essai de Phase I/II dans une cohorte de patients atteints d'un cancer épidermoïde de la tête et du cou. Ce paiement a été intégralement reconnu en revenus des accords de collaboration et de licence en 2016 car il n'engendre aucune obligation de service. Il a été encaissé en 2017.

- *Accord avec AstraZeneca relatif à monalizumab* : la Société a conclu un accord de co-développement et de commercialisation avec AstraZeneca pour monalizumab en avril 2015. Les termes financiers de l'accord incluent des paiements à Innate Pharma pouvant atteindre 1,275 milliard de dollars US et des redevances à deux chiffres sur les ventes. La Société a reçu un versement initial de 250 millions de dollars US le 30 juin 2015. AstraZeneca paiera à Innate 100 millions de dollars US supplémentaires à l'initiation du développement de Phase III ainsi que des paiements d'étapes réglementaires et commerciaux additionnels pouvant atteindre 925 millions de dollars US. AstraZeneca enregistrera les ventes et paiera à Innate Pharma des redevances à deux chiffres, assises sur les ventes nettes. L'accord comprend des droits de co-promotion en Europe pour 50% des profits dans ce territoire pour Innate Pharma.

En conséquence, la Société reconnaît le paiement initial sur la base des coûts qu'Innate Pharma s'est engagée à supporter dans le cadre de l'accord. Le montant reconnu au titre de l'exercice 2016 s'élève à 41,6 millions d'euros. L'avancement a été évalué sur la base des coûts reconnus par rapport aux coûts totaux devant être engagés pour ces études.

Financements publics de dépenses de recherche

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises qui sont comptabilisés en produits opérationnels. Ces financements publics sont de plusieurs formes :

- Subventions d'exploitation ; et
- Crédits d'impôt recherche.

Le montant des subventions d'exploitation et du crédit d'impôt recherche présentés au compte de résultat, en produits opérationnels sur la ligne « Financements publics de dépenses de recherche » s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2016	2015
Crédit d'impôt recherche	9 082	7 045
Subvention	479	190
Financements publics de dépenses de recherche	9 561	7 235

14. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2016			2015		
	G&A*	R&D**	Total	G&A	R&D	Total
Autres achats et charges externes	(4 809)	(31 213)	(36 022)	(2 079)	(15 643)	(17 722)
Charges de personnel autres que les paiements en actions	(3 829)	(8 967)	(12 796)	(3 251)	(6 891)	(10 142)
Amortissements et dépréciations	(193)	(3 070)	(3 263)	(130)	(2 525)	(2 655)
Charges de personnel – Paiements en actions	(396)	(636)	(1 032)	(443)	(569)	(1 011)
Achats consommés de matières, produits et fournitures	-	(2 852)	(2 852)	-	(2 607)	(2 607)
Coûts de propriété intellectuelle	-	(1 235)	(1 235)	-	(1 216)	(1 216)
Autres produits et charges, nets	(295)	(655)	(950)	(105)	(455)	(560)
Charges opérationnelles nettes	(9 522)	(48 628)	(58 150)	(6 008)	(29 906)	(35 914)

* G&A : General and administrative (frais généraux)

** R&D : recherche et développement

Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)

Au 31 décembre

	2016			2015		
	G&A	R&D	Total	G&A	R&D	Total
Sous-traitance ⁽¹⁾	-	(28 329)	(28 329)	-	(12 705)	(12 705)
Frais de déplacements et de congrès	(337)	(886)	(1 223)	(226)	(885)	(1 111)
Honoraires non scientifiques ⁽²⁾	(3 238)	(133)	(3 371)	(970)	(355)	(1 325)
Locations, maintenance et charges	(404)	(1 014)	(1 418)	(193)	(794)	(987)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et ⁽³⁾ réglementaires ⁽³⁾	-	(585)	(585)	-	(753)	(753)
Marketing, communication et relations publiques	(450)	(58)	(508)	(288)	(68)	(356)
Jetons de présence	(200)	-	(200)	(187)	-	(187)
Assurance	(90)	(50)	(140)	(96)	(18)	(114)
Autres	(90)	(158)	(248)	(119)	(65)	(184)
Autres achats et charges externes	(4 809)	(31 213)	(36 022)	(2 079)	(15 643)	(17 722)

(1) La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique, études de tolérance et autres expériences modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). Les coûts correspondants sont enregistrés en sous-traitance sur la base du niveau d'avancement des prestations. La hausse du poste entre 2015 et 2016 résulte essentiellement de l'accroissement et l'avancement du portefeuille de programmes précliniques et cliniques.

(2) Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales. La hausse du poste résulte d'honoraires de conseils relatifs à la structuration de la Société dans un contexte de croissance forte. Le tableau ci-dessous détaille par cabinet d'audit les honoraires au titre de l'exercice 2016.

	2016			2015		
	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total	Audit Conseil Expertise – PKF	Deloitte & Associés	Total
Audit Légal	(98 745)	(565 482)	(664 227)	(74 003)	(79 203)	(153 206)
SACC*	(13 518)	(487 327)	(500 845)	–	(4 000)	(4 000)
Total	(112 263)	(1 052 809)	(1 165 072)	(74 003)	(83 203)	(157 206)

* SACC : Services Autres que la Certification des Comptes

(3) Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de R&D.

Charges de personnel autres que les paiements en action

Le poste s'élève respectivement à 12 796 milliers d'euros et 10 142 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. La Société employait 154 personnes au 31 décembre 2016, contre 118 au 31 décembre 2015.

La Société a bénéficié du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de

154 milliers d'euros (116 milliers d'euros pour l'exercice 2015). Ce crédit d'impôt sera principalement utilisé dans le but de renforcer les équipes de recherche. Il est comptabilisé en négatif sur la ligne « Charges de personnel autres que les paiements en actions ».

Amortissements et dépréciations

Le poste se compose majoritairement de l'amortissement de l'actif incorporel relatif aux droits de monalizumab (voir Note 6).

Achats consommés de matières, produits et fournitures

Le poste comprend principalement le coût d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et consommés au cours de

l'exercice. Le poste s'élève à 2 852 milliers d'euros pour l'exercice 2016 contre 2 607 milliers d'euros pour l'exercice 2015.

Coûts de propriété intellectuelle

Les coûts de propriété intellectuelle s'élèvent respectivement à 1 235 et 1 216 milliers d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

Pour l'acquisition de droits de propriété intellectuelle auprès de tiers, et en dehors des acquisitions de brevets, la Société conclut trois types différents d'accords :

- les accords d'option exclusive limitée dans le temps, qui correspondent à une période d'exclusivité pendant laquelle la Société évalue l'opportunité de prendre en licence les droits de propriété intellectuelle concernés, et en contrepartie de quoi elle verse généralement une indemnité d'option et prend en charge les frais de

propriété intellectuelle passés ou présents sur les droits sujets de l'option ;

- les accords de licence exclusive, dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente, et en contrepartie de quoi la Société prend en charge les frais de propriété intellectuelle passés ou présents et verse notamment des coûts d'accès à la technologie, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente ; et
- des accords de collaboration et de licence exclusives, comprenant une partie de collaboration

exclusive sur un programme de travail spécifique ou dans un domaine spécifique, dont la durée est limitée dans le temps, et une partie de licence exclusive dont la durée varie en fonction des conditions contractuelles mais qui généralement s'étend sur la durée de vie de la propriété intellectuelle sous-jacente. La Société verse en contrepartie de ces accords des frais de R&D pour la partie de collaboration exclusive et, pour la partie licence exclusive, notamment des coûts d'accès à la technologie, des frais de propriété intellectuelle, des paiements d'étapes en fonction de la réalisation de certains jalons, et, en cas de commercialisation des produits ou technologies faisant l'objet de la propriété intellectuelle licenciée, des royalties sur vente.

Paielements en actions

Les paiements en actions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
BSA	-	628
Action gratuites (AGA)	210	383
Actions gratuites de préférence (AGAP)	822	-
Paielements en actions	1 032	1 011

BSAAR (Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables)

En 2015, la Société a octroyé des BSAAR à ses salariés. La valeur de ces BSAAR a été calculée selon la méthode Black-Scholes. Une décote a été appliquée à la juste valeur obtenue afin de prendre en considération les clauses de non-transférabilité et non-cessibilité. Les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	BSAAR 2015
Bénéficiaires	Salariés
Date de souscription	Décembre 2015
Nombre de BSA autorisés	1 500 000
Nombre de BSA souscrits	1 050 382
Prix de souscription	1,15
Date d'expiration	Décembre 2025
Période d'acquisition	2 ans
Cours du sous-jacent	13,77€
Prix d'exercice	7,20€
Rendement en dividende	Aucun
Volatilité	41,00%
Taux d'intérêt sans risque	1,218%
Maturité attendue	10 ans
Juste valeur estimée	1,15

Le prix de souscription payé par les salariés est égal à la juste valeur déterminée par le calcul. En conséquence, le montant à reconnaître au titre des paiements en action est nul.

BSA (Bons de souscription d'action)

Les principales caractéristiques des bons de souscription d'actions et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base d'un modèle Black-Scholes sont les suivantes :

	BSA 2015-1	BSA 2015-2
Bénéficiaires	Membres du conseil de surveillance et du conseil scientifique	Membre du conseil de surveillance
Date de souscription	Septembre 2015	Décembre 2015
Nombre de BSA autorisés	80 000	25 000
Nombre de BSA souscrits	70 000	14 200
Prix de souscription	0,96	1,41
Date d'expiration	Avril 2025	Juin 2025
Période d'acquisition	Aucune	Aucune
Cours du sous-jacent	13,65€	13,64€
Prix d'exercice	10,22€	14,01€
Rendement en dividende	Aucun	Aucun
Volatilité	54,08%	47,83%
Taux d'intérêt sans risque	0,25%	0,25%
Maturité attendue	5,5 ans	5,5 ans
Juste valeur estimée	6,59	4,73

Actions gratuites (AGA)

La charge relative aux actions gratuites attribuées en 2015 a été calculée sur la base du cours de clôture de l'action Innate Pharma au jour d'attribution. En l'absence de période d'acquisition, la charge a été totalement comptabilisée sur l'exercice 2015.

Contrairement aux actions gratuites attribuées en 2015, celles attribuées en 2016 prévoient une période d'acquisition d'un an prolongée d'une période d'incessibilité de deux ans ou une période

d'acquisition de trois ans. La charge relative à ces actions gratuites a été calculée sur la base du cours de clôture de l'action Innate Pharma au jour d'attribution, diminuée quand nécessaire d'un taux de rotation du personnel estimé et d'une décote d'incessibilité. La comptabilisation de cette charge est étalée sur la durée de la période d'acquisition. Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 210 milliers d'euros.

Actions gratuites de préférence (AGAP)

Les actions gratuites de préférences attribuées en 2016 sont indexées à des objectifs internes et externes mesurés sur une période de trois ans, tels que le montant de chiffre d'affaires comptabilisé, le nombre d'études de Phase III, le nombre d'autorisation de mise sur le marché ainsi que le cours de bourse. L'évaluation de ces actions gratuites de préférence a été réalisée par un cabinet externe. La Société a comptabilisée une charge sur une période d'un an de manière linéaire, cette période correspondant à la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 822 milliers d'euros.

La valorisation d'une AGAP comporte 3 étapes :

- L'appréciation de la condition interne, qui nécessite la modélisation du chiffre d'affaires provenant d'un accord de collaboration ou de licence présent ou futur, ainsi que des entrées en Phase III ou des AMM entre mi-2016 et mi-2019,
- L'évaluation de l'espérance de gain associée à la condition interne et la condition de cours, faite sur la base d'une modélisation CAPM du cours de bourse au moyen d'une approche par Monte-Carlo,
- Les résultats obtenus sont corrigés du taux de départ prospectif chez les bénéficiaires du plan, lequel tient compte de l'allocation des AGAP en fonction des catégories de bénéficiaires et du taux historique, ainsi que de l'impact du caractère incessible des AGAP.

Les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des actions gratuites de préférence sont les suivantes :

	AGAP 2016-1	AGAP 2016-2
Bénéficiaires	Membres du Comité exécutif et salariés	Membre du Comité exécutif
Date d'attribution	Octobre 2016	Décembre 2016
Nombre d'AGAP attribuées	4 486	3 000
Date d'acquisition	Octobre 2017	Décembre 2017
Période d'incessibilité	2 ans après la date d'acquisition	2 ans après la date d'acquisition
Rendement en dividende	Aucun	Aucun
Cours de référence de l'action	10,87€	12,73€
Volatilité hors « alpha »	40%	40%
Taux de départ des bénéficiaires (annuel)	5%	9%
Décote d'incessibilité (annuel)	5,72%	5,72%
Juste valeur estimée d'une AGAP	911€	956€

Au 31 décembre 2016, une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites et aux actions gratuites de préférence a été comptabilisée pour un montant de 136 milliers d'euros.

15. Produits financiers et charges financières

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Produits sur actifs financiers	1 882	1 018
Gains de change	4 582	4 747
Autres produits financiers	863	990
Produits financiers	7 327	6 755
Pertes de change latentes sur instruments financiers	(81)	(1 322)
Intérêts sur emprunts et location financement	(124)	(139)
Pertes de change	(1 699)	(265)
Autres charges financières	(53)	(963)
Charges financières	(1 957)	(2 689)
Résultat financier, net	5 370	4 066

Pour l'exercice 2016, les gains et pertes de change résultent essentiellement des fortes variations des taux de changes euros / dollars.

Pour l'exercice 2015, les gains de change résultent essentiellement d'un gain de change relatif à l'encaissement du paiement initial reçu d'AstraZeneca (2,5 millions d'euros) et des gains de change latents

sur certains instruments financiers au 31 décembre 2015 (1,4 million d'euros).

Les pertes latentes sur actifs financiers sont relatives à des instruments non cotés dont la juste valeur est déterminée selon des méthodes de niveau 2.

16. Impôts sur les bénéfices

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultats jugées suffisamment fiables, la Société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés. Les différences temporaires principales sont liées aux locations financement, aux provisions pour engagements de retraites et aux pertes fiscales reportables. Au 31 décembre 2016, le montant net d'impôt différé actif hors pertes fiscales reportables s'élève à 184 milliers d'euros (contre 185 milliers d'euros d'impôt net différé actif au 31 décembre 2015).

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 163 millions d'euros au 31 décembre 2016 (167 millions d'euros au 31 décembre 2015).

La charge d'impôt exigible au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 0,3 million d'euros. De par la nature de ses revenus, la Société est soumise au régime des plus-values liés aux revenus de propriété intellectuelle et bénéficie donc du taux d'imposition réduit à 15%.

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2016	2015
Résultat avant Impôt	12 941	(6,706)
Taux d'imposition statutaire	33,33%	33,33%
Produit/(charge) d'impôt théorique	(4 313)	2 235
Hausse/baisse de la charge d'impôt résultant :		
Crédit d'impôt recherche	3 020	2 348
Provision indemnités de départ à la retraite	(226)	(215)
Païement en actions	(344)	(337)
Impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales et aux différences temporaires non comptabilisés	1 003	(4 135)
Bénéfice du taux à 15% sur les revenus de propriété intellectuelle	368	-
Autres différences	191	105
Charge d'impôt réelle	(301)	-
Taux d'imposition réel	2,3%	0%

17. Engagements, passifs éventuels et litiges

Engagements

Location immobilière

En raison de l'accroissement des équipes, la Société a signé en date du 1^{er} février 2016 un bail afin de louer des locaux supplémentaires. Ce bail porte sur une période de 2 ans avec une possibilité de prolongation

pour une année supplémentaire. Au 31 décembre 2016, le montant de l'engagement relatif au loyer pour la période de 2 ans s'élève à 211 milliers d'euros.

Achats de consommables

Dans le cadre d'une mise à disposition d'un appareil scientifique, la Société s'est engagée auprès d'un de ses fournisseurs à un montant minimum annuel d'achats de consommables. Au 31 décembre 2016,

l'engagement global s'élève à 648 milliers d'euros pour la période allant de décembre 2016 à juin 2020.

Locations de photocopieurs et de voitures de société

La Société a souscrit des contrats de location pour ses photocopieurs et ses voitures de société. Au

31 décembre 2016, l'ensemble de ces engagements s'élève à 95 milliers d'euros.

Passifs éventuels et litiges

Notre ancienne filiale Platine Pharma Services a reçu une proposition de rectification suite à une vérification de comptabilité en date du 4 avril 2012. Le redressement notifié s'élève à 91 milliers d'euros. Cette notification fait l'objet d'une contestation par Platine Pharma Services. Le contrôle portant sur une période antérieure à l'entrée de la société Transgène au capital de Platine Pharma Services, le passif éventuel résultant de ce redressement ne concernerait qu'Innate Pharma SA du fait de la garantie de passif. La Société, confiante dans le bien fondé de ses positions, n'a pas

estimé nécessaire de comptabiliser une provision pour risque.

Innate Pharma a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice de nature prud'homale survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes après avis des conseils juridiques.

18. Relations avec les parties liées

Membres du Directoire et du Comité exécutif

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux huit membres du Comité exécutif de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	1 836	1 491
Cotisations de retraite complémentaire	8	7
Honoraires	460	542
Paiements en actions	419	-
Rémunération des membres du Comité exécutif	2 723	2 040

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, quatre des membres du Comité exécutif étaient également membres du directoire.

Les montants payés au titre des salaires et autres avantages à court terme correspondent aux montants effectivement versés durant l'année calendaire à laquelle ils se rapportent.

En date du 30 décembre 2016, Monsieur Mondher Mahjoubi a remplacé Monsieur Hervé Brailly en qualité de Président du Directoire.

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en Note 14.

Membres du Conseil de surveillance

La Société a comptabilisé une provision de 200 milliers d'euros pour les jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 qui devraient être versés courant 2017.

Parties liées

La Société est liée à Novo Nordisk A/S par deux contrats de licence sur les candidat-médicaments lirilumab et monalizumab. En vertu des dispositions contractuelles, la Société versera des paiements d'étapes ainsi que des royalties sur vente de ces candidat-médicaments.

Comme mentionné en Note 9, BPI a accordé à la Société un Prêt à Taux Zéro Innovation d'un montant de 1,5 million d'euros. Ce prêt est remboursé à partir de septembre 2016 sur une période de 5 ans.

Filiales

La Société est liée à sa filiale par des contrats de gestion des relations intra-groupe. Ces relations sont réalisées à des conditions normales.

Participations

Néant.

Divers

Au 31 décembre 2016 et 2015, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés en 2016 et 2015 et les membres de son Conseil de surveillance, de son Directoire et de son Comité exécutif.

19. Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Résultat de l'exercice	12 640	(6 706)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	53 869	53 400
Résultat de base par action (€ par action)	0,23	(0,13)

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Au 31 décembre 2015, compte-tenu des pertes nettes, les bons de souscription d'actions, les options de souscription d'actions et les actions gratuites attribuées mais non encore acquises n'avaient pas d'effet dilutif.

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015
Résultat de l'exercice	12 640	(6 706)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	54 592	53 400
Ajustement pour effet dilutif des bons et options de souscription d'actions	905	-
Résultat de base par action (€ par action)	0,23	(0,13)

20. Événements postérieurs à la clôture

Le 6 février 2017, la Société a annoncé les résultats principaux de l'étude Effikir évaluant l'efficacité de lirilumab en monothérapie chez des patients âgés atteints de leucémie aigüe myéloïde. L'étude n'a pas atteint le critère primaire d'efficacité mais confirme le profil de tolérance de lirilumab en monothérapie. Ce résultat ne remet pas en cause le potentiel de lirilumab qui est actuellement testé par Bristol-Myers Squibb dans un large programme clinique en combinaison dans de multiples indications et divers tumeurs et n'affecte pas la continuité des opérations de la Société. En mars 2017, la Société a annoncé que son partenaire Bristol-Myers Squibb a amendé le protocole clinique de l'essai évaluant lirilumab en combinaison avec nivolumab dans des tumeurs solides. Selon l'amendement, l'étude inclut des cohortes additionnelles testant la combinaison de nivolumab avec lirilumab dans des tumeurs solides, dont une cohorte randomisée évaluant nivolumab avec ou sans lirilumab dans les cancers épidermoïdes de la tête et du cou résistants aux sels de platine, en rechute ou métastatiques. Elle inclut également une première évaluation de la triple combinaison de nivolumab avec ipilimumab et lirilumab dans des tumeurs solides.